

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 123

Autorisation de circulation,
Véhicule de plus de 3T5,

Du lundi 09 Mars 2026,
Au vendredi 03 Avril 2026,

Prolongation de l'arrêté
N° : SL/ST/2026/86

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de remblaiement de la
Place Saint-Frambourg, il est nécessaire d'autoriser
la circulation au poids-lourd de plus de 3T5 au droit
de l'Avenue du Général Leclerc, de la Place André
Malraux, de la Rue Bellon, de la Place et du Parvis
Notre-Dame et de la Rue de Villevert.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **RENFORTEC** est autorisée à circuler (poids-lourd de plus de 3T5), au droit de l'Avenue du Général Leclerc, de la Place André Malraux, de la Rue Bellon, de la Place et du Parvis Notre-Dame et de la Rue de Villevert, du lundi 09 Mars 2026 au vendredi 03 Avril 2026.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 3 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 13 MARS 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

